



## **Conseil général du 24 septembre 2019**

Réponse à l'interpellation

"Organisation scolaire dans le Val Terbi : quid à l'avenir ?"

**Une fusion des deux cercles scolaires de Bas et Haut Val Terbi est-elle une option envisagée par le Conseil communal ? Y voit-il des potentiels d'amélioration du fonctionnement de la commune ou y a-t-il trop d'obstacles à un tel projet ?**

Le Conseil communal a discuté d'une telle fusion et le Service de l'enseignement y serait favorable. Une fusion des deux cercles scolaires signifierait une seule direction et une seule commission d'école. Elle impliquerait une répartition des classes et des élèves sur l'ensemble du cercle unifié, ce qui pourrait engendrer des grands changements au niveau de l'organisation scolaire, y compris dans les transports des enfants, vu la situation géographique des trois communes concernées.

Des solutions seraient certainement trouvées, mais le cercle scolaire du Haut Val Terbi est bien organisé avec au moins deux classes par village et des temps de transport réfléchis, optimisés et adaptés, chaque année, aux situations actuelles.

Par conséquent, dans le contexte politique actuel, il n'y a pas de volonté de réaliser une fusion des deux cercles scolaires.

**Quels autres changements le Conseil communal envisage-t-il en termes d'organisation scolaire ?**

Le Conseil communal souhaite le traitement égalitaire de tous les élèves des écoles primaires de notre commune.

Le passage au nouveau plan comptable MCH2 va permettre d'améliorer la gestion financière des deux cercles actuels en offrant une meilleure vision du fonctionnement. Cependant, une certaine liberté doit rester au corps enseignant concernant l'organisation des classes.

Le transport des enfants reste un thème sensible et la situation des deux cercles scolaires est très différente.

Entre Vicques et Vermes, les transports se font via les transports publics.

Dans le Haut Val Terbi, les élèves bénéficient d'un transport scolaire privé, dont le coût est pour l'instant pris en charge par le Canton (exceptée une part annuelle de Fr. 6'000.- à charge des communes composant le cercle scolaire). Cette solution est efficace et le Conseil communal n'envisage pas de changement tant que la prise en charge financière est assurée au niveau cantonal. Si cela ne devait plus être le cas à l'avenir, il y aurait lieu de réfléchir à une solution via les transports publics. Le Conseil communal est bien conscient que des mesures d'accompagnement devront alors être mises en place pour que le danger soit maîtrisé ou réduit à un niveau minimal sur le chemin séparant l'arrêt de poste de l'école

**Peut-on envisager à l'avenir d'offrir les prestations de l'UAPE et/ou de la cantine scolaire aux ressortissants de Corban et Montsevelier, voire l'étendre à ceux des communes de Courchapoix et Mervelier? Quelles sont les perspectives du Conseil communal en la matière ?**

On peut certes théoriquement envisager d'offrir des prestations d'UAPE et de cantine aux ressortissants de Corban et Montsevelier. Cela se complique sur le plan pratique car une nouvelle structure, telle qu'une antenne de la Maison de l'enfance de Val Terbi, devrait alors logiquement trouver place dans une des localités du Haut Val Terbi, puisque la prolongation des transports scolaires privés du cercle du Val Terbi jusqu'à Vicques n'est pas possible. Une solution devrait alors également être trouvée pour le transport des repas. Une telle structure ne serait certainement pas rentable sur

le plan financier. Le Conseil communal rappelle à ce propos que la Maison de l'enfance de Val Terbi, qui fonctionnait jadis sur deux sites, a justement été centralisée sur un seul site pour optimiser son fonctionnement logistique et financier afin de répondre aux nouvelles normes de subventionnement en vue de l'admission du déficit à la répartition des dépenses de l'action sociale. Dans ce contexte, il convient d'ajouter que ces normes sont devenues encore plus restrictives dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et imposent une gestion particulièrement rigoureuse d'une structure d'accueil. L'accueil d'enfants de Corban et Montsevelier à la Maison de l'Enfance de Val Terbi serait possible pour autant que le transport avant et après les périodes de classe se fasse dans les transports publics, ce qui n'est pas forcément aisé en fonction de l'âge de l'enfant et des horaires de classe.

A ce jour, la Maison de l'enfance compte 39 places d'accueil. Une requête a été déposée en mars dernier pour augmenter sa capacité de 11 places. A ce jour, nous restons tributaires d'une décision qui se fait attendre, le Canton travaillant toujours à la finalisation de la planification des institutions d'accueil de l'enfance. Il convient encore de préciser que les locaux actuels disposent d'une capacité d'accueil maximale de 64 places, sans qu'aucune adaptation ne soit nécessaire (surfaces des locaux, sanitaires, cuisine, etc.).

S'agissant de la cantine scolaire, gérée indépendamment de la Maison de l'enfance, une analyse complète a démontré qu'il est nécessaire qu'elle soit bien fréquentée quotidiennement pour qu'elle soit rentabilisée avec un prix du repas fixé à Fr. 13.-, et cela sans frais de location de locaux. Aucun subventionnement de l'Etat ne peut être obtenu pour ce genre de structure.

Le Conseil communal doute qu'il existe une réelle demande pour une structure UAPE ou une cantine scolaire pour les enfants de Corban et Montsevelier. Il reste cependant ouvert à étudier des solutions qui tiennent compte des complexités mentionnées ci-dessus en cas de sollicitations concrètes des parents.

Vicques, le 23 septembre 2019



**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

  
Michel Brahier  
Président

  
Catherine Comte  
Secrétaire